

Communiqué de presse – 31 octobre 2024

Les Trophées Grues à Tour jouent les prolongations !



15 jours supplémentaires pour participer à la 6^{ème} édition !

Créés et organisés par la Fédération des matériels de construction et de manutention - DLR et sa commission professionnelle des métiers et des matériels de la grue à tour - CPMDG, les Trophées Grues à Tour récompensent les meilleurs professionnels du métier et valorisent les initiatives les plus innovantes.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE = 17 novembre 2024

Après un premier semestre 2024 intense pour les professionnels du secteur des grues à tour et pour répondre à l'enthousiasme reçu ces dernières semaines, la date limite de candidature a été repoussée au **dimanche 17 novembre 2024 – 23h59**.

Ils auront désormais jusqu'à cette date pour se rendre sur [le site dédié aux Trophées](#), télécharger leur dossier de candidature et le soumettre aux jurés à l'adresse suivante : candidature@trophees-gruesatour.fr.

Le jury délibérera début décembre pour remettre les trophées dans 4 catégories :

1. Le chantier de l'année
2. Le montage GME (grues à montage par éléments) de l'année
3. Le montage de GMA (grues auto-montantes) de l'année
4. L'innovation technique de l'année

RAPPEL DES NOUVEAUTÉS 2024

Cette année, grande nouveauté !

Le concours élargit ses catégories afin de les ouvrir davantage aux indépendants & TPE du secteur. Certaines catégories sont ainsi segmentées entre les « **Monteurs/Dépanneurs d'entreprises** » et les « **Monteurs/Dépanneurs/Indépendants & TPE** ».

Contact presse

Florence Dupont. 06 89 43 24 56. f.dupont@dlr.fr

Lise-Marie Minois. 06 46 90 04 68. contact@trophees-gruesatour.fr

Le jury, à nouveau présidé par Francis Jarret, sera également plus réceptif à **la mise en avant de mesures respectueuses de la RSE** dans les différentes candidatures. Même si ces dernières avaient toujours été considérées précédemment, elles sont aujourd'hui mises à l'honneur grâce à l'ajout d'une question dédiée dans chaque dossier !

A propos de DLR :

La Fédération, qui compte plus de 1 000 adhérents et représente 70 % du marché, a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés - ACIM, FNAR, UFL - et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

Plus d'informations : <https://www.dlr.fr/>

A propos de la CPMDG DLR :

Début 2022, le Syndicat professionnel des monteurs et dépanneurs de grues - SPMDG a intégré la fédération DLR. Ensemble, monteurs, loueurs et distributeurs de grues à tour œuvrent ainsi désormais au sein d'une commission commune : la commission professionnelle des métiers et des matériels de la grue à tour - CPMDG DLR.

Co-présidée par Jean-Philippe Valente et Sébastien Briand, cette commission poursuit les mêmes objectifs :

- promouvoir et faire reconnaître la profession de monteurs et de dépanneurs de grues à tour
- contribuer aux évolutions techniques et réglementaires des matériels
- encadrer les relations avec clients et fournisseurs
- développer un réseau professionnel entre adhérents afin d'essaimer les bonnes pratiques

Plus d'informations : <https://www.dlr.fr/grues-a-tour/>

Contact presse

Florence Dupont. 06 89 43 24 56. f.dupont@dlr.fr

Lise-Marie Minois. 06 46 90 04 68. contact@trophees-gruesatour.fr